



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU

L'An deux mil vingt le **12 FEVRIER** à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

P R E S E N T S : M. Xavier JOUANIN – *Maire* – Mme Mélanie CINARI - M. Vincent HANDRE – M. Serge DOLEZ - Mme Daniela RIDOLFI – Mme Marie-Paule BRAUCHLI - Mme Graziella STAMPER - M. Vincent QUERIC — *ADJOINTS AU MAIRE*

M. Jean-Charles LAMBECQ - Mme Nathalie HARICHAUX – M. Albert BARROIS – Mme Géraldine POTIER – M Franck PONTIER - M. Jean-Marie CADOT – Mme Angélique RICHARD – M Sébastien MATHIEU – Mme Sylvie BALLINI – M Frédéric SMIGIELSKI – M. Jacky LEROY – Mme VERCHAIN Sylvie - Mme Denise CAPPELLE - Mme Laurence BARA – M. Eric STEVENARD. *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme Michelle GREAUME – M. Yacine HOUICHI – M. Maxence MAILLOT

EXCUSES SANS PROCURATION : Mme Yvonne DURANTI - M. Michel BOSCH – M. Daniel CREPIN

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE	:	29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DECEDES	:	00
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNAIRES	:	00

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Février 2020

DATE DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT :

DATE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

ACCUSE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

I AVANCE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale,
Une avance sur subvention de 135 000 €.

L'avance est principalement liée à la rémunération du personnel titulaire mais également à des besoins de financement des actions en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 135 000 € et dit que les crédits sont prévus au budget.



II PROPOSITION DE SUBVENTION POUR LA LYRE OUVRIERE

Monsieur le Maire invite les Adjoints et Conseillers Municipaux membres du Conseil d'Administration de la Lyre Ouvrière à ne pas prendre part aux débats et au vote de la subvention.

Il propose d'attribuer l'avance de subvention à la Lyre Ouvrière comme présenté dans le tableau joint.

CHAPITRE	ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)
CULTURE	Lyre Ouvrière	15 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la lyre ouvrière une avance de subvention de 15 000 € et dit que les crédits sont prévus au budget.


Le Maire

Xavier JOUANIN